



FICHE TECHNIQUE

DAAF08



■ Type de produit : D.A.A.F.

DAAF08 est un **D**étecteur **A**vertisseur **A**utonome de **F**umée certifié CE suivant la norme **NF EN 14604 et NF 292**.

DAAF08 a été spécialement conçu pour un usage domestique.

■ Son fonctionnement

DAAF08 est équipé d'un **capteur optique de fumée**. En présence de fumées, il déclenchera une alarme sonore puissante (**>85 dB**) et l'allumage d'un voyant rouge (LED Flash). Il fonctionne avec 1 pile alcaline 9V.

■ Contrôle fonctionnel

En fonctionnement normal, **DAAF08** émet un flash lumineux rouge une fois par minute. Le bon fonctionnement doit être contrôlé une fois par mois ou après chaque changement de pile en procédant comme suit :

Appuyez sur la touche « **TEST** » située sur le capot, le voyant rouge clignote et **DAAF08** émet un son aigu après une dizaine de secondes. Relâchez et l'alarme s'arrête. **DAAF08** est à nouveau en fonctionnement normal.

■ Autonomie

DAAF08 :

- est garanti 6 ans,
- a une autonomie de 5 ans,
- est fourni avec une pile alcaline de grande marque,

Votre détecteur **DAAF08** émettra un BIP sonore toutes les minutes pendant 30 jours en cas de pile faible. Vous devrez donc immédiatement changer la pile.

■ Durée de vie du DAAF


La durée de vie et d'utilisation du détecteur est de 10 ans lorsque celui-ci est placé dans un environnement sain.

■ Le DAAF08 devance les normes

- Grâce à la technologie CMS (Composants Montés en Surface), le **DAAF08** est plus solide mécaniquement et plus fiable électriquement.
- Le **DAAF08** est livré avec des piles alcalines **de grandes marques**, ce qui réduit encore les risques de défaillance.
- Doté d'un numéro de série individuel, chaque **DAAF08 est testé et réglé à 100%** avant sa mise sur le marché. Sa fiabilité permet une utilisation bien au-delà de la garantie de 6 ans.

- Très sensibilisée à la question des fausses alarmes susceptibles d'engendrer des conséquences désastreuses telles que le retrait des piles ou l'absence de réaction au signal sonore, FARE :
 - règle ses DAAF pour signaler seulement les vrais départs de feu et éviter ainsi que l'appareil se déclenche par la fumée d'une cigarette ou d'un grille pain.
 - équipe le **DAAF08 d'une grille anti-insectes** : l'intrusion des insectes dans la chambre de détection est en effet, une des causes de déclenchement intempestif des autres D.A.A.F. du marché.

Les caractéristiques et la mise en œuvre du DAAF08 sont détaillées dans la notice fournie avec chaque produit.

Pour tout renseignement, contactez notre hot line :  **0 825 073 112**

0,15 € TTC / MN

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00.
Ce numéro est destiné à renseigner les clients et les entités Groupama.

■ Installation simple rapide et efficace

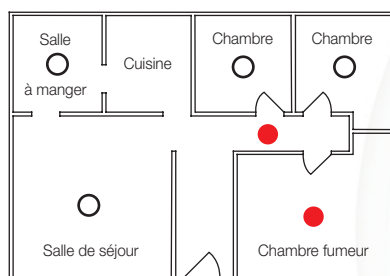
Deux vis avec chevilles fournies suffisent à le fixer au plafond ou sur un mur.
Un dispositif de sécurité empêche tout verrouillage de l'appareil sans la pile.

■ Emplacement du détecteur

Au plafond et au centre de la pièce, sinon à plus de 20 cm de tout obstacle ou à plus de 60 cm d'un angle

A défaut sur un mur, à une distance de 15 à 25 cm du plafond et à plus de 60 cm de tout angle.

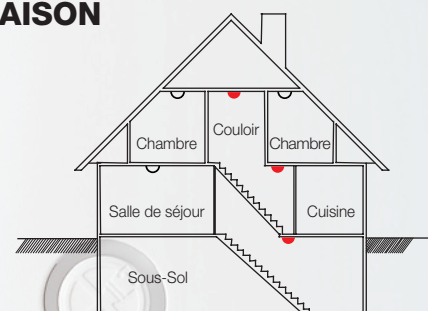
APPARTEMENT



● Protection de base

○ Protection renforcée

MAISON



■ Entretien

L'entretien se réduit à nettoyer, **une fois par an**, les fentes latérales du détecteur avec un aspirateur, en utilisant une brosse douce, et à nettoyer l'extérieur du capot au moyen d'un chiffon humide.

Cette fréquence de nettoyage pourra augmenter si l'endroit est particulièrement sale.
Un détecteur mal entretenu peut se déclencher à tort ou tardivement.

